

Le mot du Président

“

Il existe des personnes qui souffrent en elles-mêmes, silencieuses, emportées par des tourments qu'elles seules connaissent. Oubliées souvent sur le bord d'une route que notre société emprunte à grande vitesse, elles sont fatiguées de leur solitude et de combats difficiles.

Doit-il en être toujours ainsi ?

L'inéluctable est ce que nous en faisons, la fatalité aussi.

Porter attention à l'Autre, se dépasser soi-même, aller là où l'impossible devient possible. Alors, l'utopie d'une vie meilleure, au lieu d'être une chimère, devient un horizon.

Il nous appartient de le croire. De le vouloir.”

Philippe Régior
Président d'ISATIS

Qu'est-ce que le handicap psychique ?

Incompréhensible pour la plupart, presque indéfinissable avec des mots, sauf peut-être pour les personnes qui le vivent...

Un fardeau, une douleur, la perte du contact avec leurs semblables : c'est ainsi qu'elles le décrivent. S'égarant souvent dans la complexité d'un mal qui virevolte dans leur tête, leurs moments de lucidité sont autant de crises qui ravivent leur souffrance, faisant alterner le calme et la tempête.

De ce trouble naît une différence qui appelle un premier vœu : le désir d'avoir une place parmi nous.

Vous pouvez nous aider

à améliorer la qualité de vie des personnes souffrant de troubles psychiques

➔ À propos d'ISATIS

Créée en 1995, ISATIS est une **association à but non lucratif** dont l'objet est d'accompagner les personnes souffrant de troubles psychiques dans leur vie quotidienne, sociale et professionnelle.

L'association ISATIS repose sur l'engagement de ses bénévoles et professionnels salariés, qui œuvrent au quotidien pour faire de la santé mentale une priorité.

A travers ses établissements et services^(*), situés en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse et Languedoc-Roussillon, **ISATIS accueille et accompagne plus de 2 200 personnes chaque année.**

➔ Comment nous aider ?

Vous pouvez soutenir ISATIS dans ses actions en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques, en devenant adhérent ou en participant à la vie associative de l'association.

• **Devenir adhérent.** Plus les adhérents sont nombreux, plus les actions et les initiatives de l'association sont reconnues et soutenues par les pouvoirs publics. En devenant adhérent, vous encouragez ISATIS dans son action et êtes tenu informé de l'activité de l'association.

• **Participer à la vie associative.** Vous souhaitez donner de votre temps pour soutenir une cause sociale ? Vous pouvez contribuer au développement de la vie associative d'ISATIS, en participant notamment à la promotion de l'association et à la valorisation de ses projets.

(*) Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM), Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)...

Coupon d'adhésion

OUI,
je souhaite apporter mon soutien à ISATIS
en tant que :

Membre

Je choisis ma cotisation annuelle :

Cotisation d'entrée : 25 €

Cotisation bienfaiteur : 100 €

Cotisation réduite : 8 €
(pour les personnes non imposables)

Donateur

Je fais un don de €

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre d'ISATIS.

En adhérant à ISATIS, je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, mis à ma disposition au siège de l'association.



Bon à savoir

Les cotisations et dons ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable pour les particuliers, et à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant versé, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires pour les entreprises. Un reçu fiscal vous sera adressé par courrier.